



EDITO

Adoption du budget 2008 : cap sur la normalisation du cycle budgétaire

Au cours de l'année 2007, la Côte d'Ivoire a pu faire face au défi de redynamisation du processus de paix, grâce à la signature de l'accord politique de Ouagadougou. Pour le Ministère de l'Economie et des Finances, le défi était d'accompagner ce processus à travers la mobilisation et la mise à disposition, à bonne date, des ressources financières requises. Il s'agissait également :

- d'accélérer le processus de réunification économique du pays ;
- de reprendre les relations avec les principaux partenaires au développement ;
- de restaurer les procédures normales de gestion des finances publiques, notamment le calendrier budgétaire.

Les efforts conjugués de l'ensemble des acteurs ont permis d'obtenir d'importants acquis en 2007, sur chacun de ces points. Ainsi, les administrations économiques et financières, notamment les services du Trésor, la CGRAE, certaines banques et des établissements financiers, se sont progressivement redéployés à Bouaké, puis à Korhogo, à partir du mois d'avril 2007.

En outre, les progrès réalisés en matière d'assainissement du cadre macroéconomique et de gestion des finances publiques, ont contribué à la reprise des relations avec les principaux partenaires au développement que sont le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement. Les discussions se poursuivent avec ces institutions, en vue de la conclusion ou de la poursuite de programmes d'appui à la sortie de crise et à la relance économique. Elles concernent également d'autres partenaires bilatéraux, pour la mobilisation effective des annonces de fonds faites dans le cadre de la table ronde organisée en juillet 2007.

Ce processus de normalisation progressive de la situation politique interne et des relations économiques et financières internationales a été accompagné par une avancée significative dans la restauration du cycle budgétaire, matérialisée par l'adoption du budget 2008 le 28 décembre 2007.

Ce budget est historique en ce qu'il consacre le retour au principe de l'annualité de l'exercice budgétaire et franchit la barre de 2000 milliards de F CFA, tout en étant réaliste dans sa progression. Il s'équilibre en ressources et en emplois à 2.129,1 milliards de F CFA, soit une hausse de 8,6% par rapport à 2007. En ressources, il prend en compte une évolution réaliste des recettes intérieures et la contribution attendue des partenaires extérieurs. En dépenses, il devrait permettre de donner à notre pays, les moyens pour accompagner efficacement le processus de sortie de crise et de respecter, du point de vue financier, les grandes échéances, comme les consultations électorales.

Afin de favoriser une bonne application des règles d'exécution, conformément aux principes qui fondent l'orthodoxie budgétaire, des mesures d'accompagnement visant un encadrement strict ont été arrêtées.

L'application stricte de ces mesures devrait permettre de réduire les tensions de trésorerie et d'éviter les problèmes de gouvernance financière liés au recours systématique aux procédures d'avances.

C'est pourquoi, il est impérieux que tous les acteurs s'inscrivent dans le respect de ces dispositions, pour garantir une exécution rigoureuse du budget 2008, instrument privilégié dans le processus de sortie de crise et de relance économique post crise.

Charles K. Diby ■

AFRITAC de l'Ouest Session du Comité d'orientation

En application des règles de rotations établies par le Centre d'Assistance Technique du FMI (AFRITAC de l'Ouest), le Ministre de l'Economie et des Finances de Côte d'Ivoire a été désigné par les membres de cette institution, en qualité de Président du Comité d'Orientation.

C'est donc en cette qualité qu'il a présidé la 10ème session d'orientation de l'AFRITAC de l'Ouest qui s'est tenue, le lundi 12 novembre 2007, à Grand-Bassam.

Se réjouissant de cette désignation, le Directeur de l'AFRITAC de l'Ouest, M. Idrissa Thiam, a relevé les performances de sa structure en matière de renforcement des capacités des acteurs des finances de l'Afrique de l'Ouest.

Dans son intervention, le Ministre Charles Koffi Diby a tenu à remercier les hautes autorités du Fonds Monétaire International (FMI) pour « la qualité de cette assistance de proximité ». Il a également souligné l'intérêt que le Gouvernement ivoirien attache aux actions menées par cette institution en faveur des Etats, dans le domaine du renforcement des capacités des administrations.

L'appui, ajoutera-t-il, au renforcement des capacités des cadres de la haute Administration de la sous-région et plus particulièrement de l'Administration ivoirienne, participe à l'amélioration de la qualité du service public, dans divers domaines liés à la gestion économique et financière.

...Suite en page 2 ►



Lutte contre le blanchiment d'argent

Du 11 au 13 Décembre 2007, à l'hôtel TIAMA Abidjan, le Ministère de l'Economie et des Finances a organisé, en collaboration avec le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme en Afrique de l'Ouest (GIABA), et le Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUC), le séminaire de lancement du Comité National de Suivi des Activités du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme en Afrique de l'Ouest (CNSA-GIABA).

Ces travaux visaient à informer et à sensibiliser les participants, sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, tout en présentant à ceux-ci, les dispositions législatives et réglementaires en vigueur en la matière, ainsi que les institutions chargées de leur mise en œuvre.

M. Faustin Honozon, correspondant national du GIABA, a précisé que le CNSA-GIABA a été mis sur pied, dans le but de coordonner efficacement...

...Suite en page 2 ►



AU SOMMAIRE

Session du Comité de l'AFRITAC de l'Ouest	1
Lutte contre le blanchiment d'argent	1
Adoption du budget 2008	2
Séminaire sur la problématique du rapatriement des recettes d'exportation	3
CIMA:réunion des Ministres des Etats membres ...	3
Le CBSOA fait le choix de la Côte d'Ivoire	4

Le budget 2008 adopté à hauteur de 2129,1 milliards de FCFA

Le Conseil des Ministres a, au cours de sa session du 28 décembre 2008, adopté après examen, le projet de budget de l'Etat au titre de l'exercice 2008. Le Président de la République a ensuite signé l'ordonnance n°2007-675 du 28 décembre 2008, portant budget de l'Etat pour la gestion 2008.

L'adoption du budget 2008 avant la fin de l'année 2007 consacre une avancée dans la normalisation du cycle budgétaire et une rupture d'avec la mise en place tardive du budget, comme ce fut le cas ces dernières années.

Ainsi, le budget 2008 est exécutoire à partir du 4 janvier, conformément aux principes d'orthodoxie budgétaire.

Bâti sur une hypothèse de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) de 2,9% en 2008, le budget 2008 s'équilibre en ressources et en emplois à 2129,1 milliards de F CFA, en hausse de 8,6% par rapport au budget autorisé en 2007.

Ce budget devrait être exécuté dans un environnement marqué par une maîtrise de l'inflation à un niveau inférieur à 3%, la norme communautaire.

Au niveau des ressources, les recettes intérieures devraient atteindre 1742,5 milliards de F CFA, soit 81,8% des ressources. Ce niveau résulterait de l'unicité de caisse et de l'optimisation du potentiel de recettes fiscales sur toute l'étendue du territoire. Les ressources extérieures sont estimées à 386,6 milliards, soit 18,2% des ressources totales.

En ce qui concerne les dépenses, la priorité est accordée au financement des actions de sortie de crise, au Service de la dette et à la prise en charge des dépenses sociales, notamment celles de santé et d'éducation. Les montants arrêtés pour les grandes masses de dépenses se présentent comme suit :

Service de la dette : 555,9 milliards, soit 26,11% des dépenses ;
Dépenses ordinaires : 1220 milliards soit 57,3% des dépenses
dont 680,5 milliards pour les dépenses de personnel ;
Dépenses d'investissement : 353,2 milliards, soit 16,57% des
dépenses, en hausse de 4,2% par rapport à 2007.

Les dispositions ont été prises par le Ministère de l'Economie et des Finances pour assurer une exécution conforme aux dotations de crédits alloués.

Dans ce cadre, une rentrée budgétaire solennelle a eu lieu le 3 janvier 2008, sous la présidence du Ministre de l'Economie et des Finances. Elle a permis d'indiquer aux acteurs de la chaîne d'exécution des dépenses publiques, les dispositions arrêtées pour accompagner cette normalisation. Il s'agit entre autres, de la suppression du recours systématique aux avances de trésorerie, de la programmation et le lancement des appels d'offres avant fin mars 2008, de l'accélération des procédures d'exécution des dépenses, de l'instauration d'un suivi trimestriel de l'exécution budgétaire, ainsi que de nombreuses mesures opérationnelles pour l'optimisation de la dépense publique. ■



► (AFRITAC de L'Ouest, Suite de la page 1)

Aucun pays poursuivra-t-il, ne peut prétendre à un développement durable, sans des institutions solides, des hommes et des jeunes compétents, dotés de moyens performants. C'est en cela que l'intervention de l'AFRITAC de l'Ouest est perçue comme une réponse appropriée à cette préoccupation.

Le Ministre a enfin remercié les différents partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leur contribution technique, matérielle et financière, à la mise en œuvre des différentes initiatives. Selon M. Charles Koffi Diby, beaucoup a été fait avec leur appui, mais l'importance des besoins, commande la mise en place d'un partenariat soutenu, multiforme et de longue durée.

Il a souhaité, par ailleurs, que les diverses activités de renforcement des capacités mises en œuvre contribuent aussi à la mise en place et à l'alimentation du réseau de connaissances qu'il faut pérenniser et élargir. ■



Qu'est ce que l'AFRITAC de l'ouest ?

Faisant suite à la création en octobre 2002 de l'AFRITAC de l'Est, l'AFRITAC de l'Ouest a été inauguré en mai 2003 et couvre les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo. A moyen terme, si les résultats des deux Centres sont satisfaisants, trois autres centres pourraient être créés, en vue de couvrir l'ensemble de l'Afrique subsaharienne.

► (Lutte contre le blanchiment, Suite de la page 1)

les actions des administrations impliquées dans la lutte. Quant au Directeur Général Adjoint du GIABA, le Dr Elisabeth Diaw, elle a exhorté les autorités ivoiriennes à rendre opérationnelle la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) qui, en tant que courroie de transmission entre les assujettis et les services judiciaires, est un maillon indispensable dans le processus de lutte.

Représentant le Ministre de l'Economie et des Finances, le Directeur de Cabinet, M. Koffi Ahoutou Emmanuel a précisé que l'opportunité de cette réunion doit être saisie pour réaffirmer l'engagement du Gouvernement à poursuivre les efforts déjà consentis. Tout sera mis à la disposition des acteurs ainsi que les moyens nécessaires, en vue d'amener notre système financier à un niveau de protection conforme aux normes et standards internationaux.

Au total, les débats ont permis de retenir, s'agissant du blanchiment d'argent, que les intérêts des blanchisseurs ne coïncident pas avec ceux des Etats, dans lesquels ils apportent leurs avoirs. Leurs objectifs atteints, ils procèdent à des déplacements massifs et brutaux des fonds placés. Toutes choses qui compromettent gravement l'équilibre d'un pays.

Quant au terrorisme, il est indiqué d'aller au-delà des motivations des terroristes pour s'attacher aux actes terroristes qui se développent de plus en plus, loin des territoires des puissances étrangères et constituent de ce fait, une sérieuse menace pour l'humanité.

Sur la question de la déclaration de soupçon, l'obligation de déclaration de soupçon imposée aux professions juridiques indépendantes, particulièrement aux avocats, ne compromet pas leur profession puisqu'elle ne s'applique qu'en cas d'assistance-conseil de leurs clients en dehors de toute procédure judiciaire.

En outre, les séminaristes ont souhaité que les maillons essentiels de la lutte notamment les assujettis, la CENTIF et les services judiciaires jouent effectivement leur rôle.

En définitive, il ressort des débats, la nécessité de former chaque acteur et de renforcer les campagnes de sensibilisation et d'information. ■

M. Koffi Ahoutou Emmanuel,
à l'ouverture du séminaire sur le
lancement du comité national
de suivi des activités du
Giaba (Cisa-Giaba)



❖ Qu'est ce que le blanchiment d'argent ?

Le blanchiment d'argent est un élément des techniques de la criminalité financière. C'est l'action de dissimuler la provenance d'argent acquis de manière illégale (spéculations illégales, activités mafieuses, trafic de drogue, d'armes, extorsion, corruption...) afin de le réinvestir dans des activités légales (par exemple la construction immobilière...).

C'est une étape importante, car sans le blanchiment, les criminels ne pourraient pas utiliser de façon massive ces revenus illégaux sans être repérés.

Près de 800 milliards de dollars de revenus illicites sont blanchis dans le monde chaque année.

En amont du blanchiment, il y a toujours une infraction sous-jacente, c'est-à-dire une activité dont le revenu est considéré comme de l'argent sale (prostitution, vente illégale de médicaments, trafic de drogue, corruption, détournement de fonds...). Les infractions sous-jacentes sont listées par le Groupe d'action financière (GAFI) et dans le code pénal de chaque pays. Le noircissement d'argent est l'inverse du blanchiment d'argent.

Séminaire sur la problématique du rapatriement des recettes d'exportation

Placé sous le parrainage du Premier Ministre et la présidence du Ministre de l'Economie et des Finances, un séminaire sur la problématique du rapatriement des recettes d'exportation et des transferts, a eu lieu du 17 au 18 décembre 2007, à l'Hôtel Novotel d'Abidjan Plateau. Ce séminaire se justifie par les difficultés apparues dans la mise en œuvre des dispositions portant sur le rapatriement des recettes d'exportation et les transferts.

En effet, le taux de rapatriement via la BCEAO des recettes d'exportations pour l'ensemble des Etats de l'UEMOA était de 14,7% en 2004 contre 30,7% en 2003. Pour la Côte d'Ivoire, ce taux s'est replié à 6,6% en 2004 contre 31,9% en 2003.

Face à la faiblesse du taux susvisé, une mission conjointe de contrôle TRESOR-BCEAO qui s'est déroulée du 02 mai au 16 juin 2006, a donné les résultats suivants :

La majorité des dossiers de domiciliations ne contiennent pas d'éléments requis, attestant le rapatriement effectif des recettes d'exportation via la BCEAO.

Le rapatriement des recettes d'exportation des banques via la BCEAO est effectué sur une base globale, en fonction de leur trésorerie sans rattachement direct aux dossiers domiciliés. Le taux réel de rapatriement des recettes d'exportation, via la BCEAO est de 15,01% en 2005 contre 6,76% en 2004.

Ces résultats révèlent le non-respect par les banques et les opérateurs économiques, des procédures de domiciliation et de rapatriement des recettes d'exportation. C'est donc en vue de cerner les obstacles à la bonne application des procédures réglementaires en matière de relations financières extérieures des Etats de l'Union en général, et de la Côte d'Ivoire en particulier, que le Ministre de l'Economie et des Finances a initié ces travaux.

Présent à la cérémonie d'ouverture et de clôture, M. Charles Koffi Diby a rappelé qu'avec la communauté financière internationale, depuis juillet 2007, l'Etat de Côte d'Ivoire est engagé dans des programmes économiques et financiers, destinés à renforcer les bases d'une véritable relance économique post-crise, à travers la restauration, l'assainissement des finances publiques et la mise en œuvre de mesures spécifiques, dans les secteurs financiers du café-cacao et de l'énergie. La solidité d'une monnaie a-t-il ajouté, étant le reflet du dynamisme de l'économie réelle qui la soutient, ce séminaire permettra d'examiner les conditions d'une meilleure application des principes, qui gouvernent le fonctionnement du franc CFA, la monnaie commune des états membres de l'UEMOA.

Il ressort des débats les points suivants :

Concernant le rapatriement des recettes d'exportation via la BCEAO, il n'y a pas eu de consensus entre les parties.

En ce qui concerne l'APBEF-CI (Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire), il est proposé une adaptation de la réglementation des changes en vigueur, par la détermination d'un plafond autorisant les banques, à utiliser une partie des recettes d'exportation pour le paiement des importations ou autres ordres de transferts, à partir de leurs comptes correspondants. Cela consisterait à déterminer, en accord avec la BCEAO, un seuil flexible et révisable en fonction de l'évolution de l'activité de chaque banque. Pour ce faire, une méthode de calcul de ce seuil a été proposée. Elle fait référence aux besoins extérieurs des banques incluant les transferts, les crédits documentaires import, les achats de devises, de dividendes, ainsi que les remises documentaires import et les remises libres import.

Face à cette proposition, la BCEAO a indiqué que cette préoccupation de l'APBEF-CI est déjà prise en compte dans ses pratiques. En effet, à l'observation de la position extérieure de chaque banque, la Banque Centrale interpelle les banques ayant une position extérieure élevée, à la réduire. Pour la Banque Centrale, le principe du rapatriement de l'intégralité des recettes d'exportation est acquis. Toutefois, elle a fait savoir qu'en raison du volume important des dossiers traités, le rapatriement groupé est envisageable sous réserve que ce regroupement indique clairement les dossiers concernés.

Il a été noté que l'amélioration du taux de rapatriement effectif via la BCEAO est fonction du relèvement du taux de rapatriement théorique. Ce qui induit l'implication effective des exportateurs dans l'apurement des dossiers domiciliés. En conséquence, l'atelier recommande d'une part, la révision des textes en vigueur pour situer les responsabilités des différentes parties et d'autre part, le renforcement de la sensibilisation par les banques de leurs clients en invitant les acheteurs étrangers à insérer le numéro de facture et de domiciliation dans le message SWIFT.



Mme Lattroh, représentante du MEF au sein du CICM

Gestion des Missions et Conférences internationales : une nouvelle procédure envisagée

« Restauration de la procédure régulière d'exécution des missions », c'est le thème de l'atelier-bilan sur l'exécution des missions et conférences, au titre de l'année 2007, qui s'est tenu le mardi 30 octobre 2007.

Organisé par le Ministère de l'Economie et des Finances, ce séminaire vise, de façon spécifique, à faire l'état de l'exécution du calendrier 2007, à relever les entraves de l'exécution dudit calendrier, à régulariser la procédure d'exécution des missions et à proposer des alternatives pour réduire la pression de la trésorerie.

Représentant le Ministre de l'Economie et des Finances, le Directeur de Cabinet M. Koffi Ahoutou Emmanuel, a insisté sur la nécessité d'une rationalisation des missions, dans un souci permanent d'assainissement des finances publiques et de restauration des grands équilibres macro-économiques, tout en évitant les déperditions et les doubles emplois de toutes sortes, qui biaisent les contrôles et suivis de dépenses.

Le Directeur de Cabinet a aussi relevé que dans la dynamique du processus de relance de la croissance économique, tout acte doit être désormais marqué du sceau de la rigueur et de la transparence.

Avant d'ouvrir l'atelier, le Ministre des Affaires Etrangères, SEM Youssouf

Bakayoko, a noté l'intérêt que l'Etat porte aux missions et conférences. C'est pourquoi, il a souhaité que ces travaux aboutissent à l'adoption de mesures d'allègement des procédures qui interviennent dans la gestion des dites missions.

Les recommandations issues de ces travaux, qui selon SEM Youssouf Bakayoko, doivent être inévitablement applicables et exécutoires, sont les suivantes :

- l'élaboration d'un manuel de procédures des missions ;
- la mise en œuvre des solutions pratiques, quant à la prise en compte des missions spéciales et non programmées ;
- la facilitation de la procédure par des autorisations expresses, de Monsieur le Premier Ministre ou de Monsieur le Ministre d'Etat ;
- l'approfondissement des réflexions à l'effet de parvenir à des procédures plus efficaces et accélérées ;
- la transmission dans des délais raisonnables (au moins 15 jours avant la date de départ), des communications au Secrétariat Général du Gouvernement ;
- l'appui du Secrétaire Général du Gouvernement à la CICM, (et en faveur du respect des mesures arrêtées).



CIMA : Réunion des Ministres des Etats membres

Les Ministres en charge du secteur des assurances des Etats membres de la CIMA, se sont réunis le 15 octobre 2007, à Paris sous la présidence de Monsieur Pacifique Isoïbéka, Ministre de l'Economie des Finances et du Budget de la République du Congo.

Après avoir approuvé le compte rendu des travaux de leur précédente réunion, tenue à Lomé (Togo) le 4 avril 2007, les Ministres ont pris connaissance du compte rendu de la réunion du Comité des Experts, qui s'est tenue du 8 au 12 octobre 2007, à Paris.

A cet effet, le Conseil des Ministres a donné quitus au Secrétaire Général de la CIMA, au titre de sa gestion de l'exercice 2006 et approuvé son rapport d'activités, ainsi que celui portant sur les activités de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA), pour la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2007.

Ils ont par la suite approuvé et arrêté le budget de la CIMA en recettes et en dépenses, à la somme d'un milliard quatre cent soixante-cinq millions huit cent trente-deux mille deux cent quatre-vingt-quinze (1.465.832.295) francs CFA, ainsi que celui de l'Institut International des Assurances (IIA) à sept cent quarante et un millions trois cent quarante-huit mille (741.348.000) francs CFA. ...Suite en page 4 ►

Pour retrouver tous les numéros de **ECO Actualités**,

rendez vous sur :

www.abidjan.net rubrique "business"



Le Club d'Entreprises Bordeaux Afrique veut investir en Côte d'Ivoire

Créé à l'instigation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, le Club d'Entreprises Bordeaux Afrique (CBSOA) est un club de PME/PMI ayant fait le choix de l'Afrique, en terme de développement à l'international. En regroupant les compétences, les expériences et les réseaux d'entreprises, le CBSOA s'est fixé comme objectif de :

- favoriser et faciliter le développement des échanges et des investissements des entreprises d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou Charentes avec le continent africain et l'Océan Indien ;
- constituer un réseau d'affaires et institutionnel de bonne qualité ;
- permettre une visite permanente sur les évolutions des marchés africains, de l'Océan Indien et une meilleure réactivité aux opportunités ;
- susciter des partenaires d'entreprises ou institutionnels efficaces et porteurs ;
- offrir aux entreprises et représentants institutionnels africains et de l'Océan Indien, un interface « terrain » diversifié et de qualité ;
- constituer un groupe de réflexion, de concertation et d'influence, reconnu des décideurs régionaux et internationaux ;
- inciter d'autres entreprises régionales à s'intéresser aux marchés africains.



De g. à d. : SEM André Jamier, M. Alain Taris, Mme Fanier et M. Jean Dollé

Du 10 au 14 décembre 2007, le CBSOA a initié une mission d'affaires comprenant 10 entreprises de la région Bordolaise, en vue de contribuer à la réussite du processus de sortie de crise en Côte d'Ivoire. Conduite par M. Alain Taris, Vice Président Délégué du CBSOA, la délégation a rencontré le Ministre de l'Economie et des Finances, M. Charles Koffi Diby, le mardi 11 décembre.

Après avoir témoigné au Ministre l'engagement de son association à collaborer avec la Côte d'Ivoire qui, dira-t-il, se maintient comme le premier partenaire de la France dans la sous-région, M. Taris a présenté les secteurs d'activités auxquels s'intéresse le CBSOA. Il s'agit notamment des secteurs liés aux matériels frigorifiques et électriques, aux équipements de télécommunications, au matériel médical, aux produits d'emballage et de conditionnement, aux conflits juridiques, aux produits alimentaires et grands vins de Bordeaux, etc.

Tout en remerciant les représentants du CBSOA, le Ministre de l'Economie et des Finances a traduit la volonté de son département, et partant, de celle du Gouvernement à mettre en place des mécanismes, en vue d'optimiser les investissements français en Côte d'Ivoire. M. Charles Koffi Diby a révélé que les entreprises françaises interviennent à hauteur de 56% dans le budget de l'Etat. C'est pourquoi poursuivra-t-il, un tel apport mérite d'être pérennisé. A cet effet, une mission de la partie ivoirienne se rendra bientôt en France. Notons que le CBSOA et le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) partagent la même passion : développer leurs activités vers le continent africain. ■

► (CIMA, Suite de la page 3)

Par ailleurs, le Conseil des Ministres a adopté le règlement portant modification des dispositions de l'article 335-1, relatives à la représentation des engagements réglementés des sociétés d'assurances.

Par la suite, sur proposition du Comité des Experts, le Conseil des Ministres a procédé à la nomination des membres de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA), conformément aux dispositions des articles 23 et 24 du traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats Africains. Ils ont également procédé à la nomination des membres des Commissions de Vérification Administrative et Financière de la CIMA et de l'IIA.



M. Pacifique Isoobéka

Par ailleurs, ayant pris connaissance des arguments qui soutiennent le recours exercé par la société « ASSURAMA » du Cameroun, les Ministres n'ont pas donné une suite favorable à cette requête et, par conséquent, ils confirment la décision de retrait de la totalité des agréments de la société « ASSURAMA » du Cameroun.

Enfin, le Conseil des Ministres se réjouit de la ratification du Traité CIMA par la République de Guinée Bissau et en prend acte. A cet effet, il instruit le Secrétaire Général de la CIMA et le Directeur Général de l'IIA d'effectuer une mission d'évaluation du secteur des assurances dans ce pays, au cours de l'exercice 2008.

Au terme de leurs travaux, les Ministres ont exprimé leur gratitude aux autorités de la République Française pour toutes les facilités mises à la disposition de leurs délégations respectives à l'occasion de cette réunion. ■

CHIFFRES CLES DE L'ECONOMIE IVOIRIENNE en 2007

Produit Intérieur Brut et croissance

PIB	9.594,80 milliards FCFA
Taux de croissance réel	1,5 %
● Secteur Primaire	- 1,8 %
● Secteur Secondaire	1,5 %
● Secteur Tertiaire	2,6 %

Production 11 mois 2007 Variations / 2006

Cacao (en tonnes)	969.116,46	- 8,4 %	➔
Café (t.)	170.849,0	+ 45,1 %	➔
Banane (t.)	291.413,9	+ 2,0 %	➔
Ananas (t.)	125.897,4	- 13,6 %	➔
Caoutchouc (t.)	588.160,3	+ 10,0 %	➔
Sucre (t.)	98.116,5	+ 19,5 %	➔
Coton graine (t.)	158.837,6	- 16,3 %	➔
Anacarde (t.)	239.356,6	+ 16,4 %	➔
Pétrole (milliers de barils)	496.310,7	- 22,1 %	➔
Gaz (millions de m3)	1.385,6	- 6,6 %	➔
Electricité (GWH)	4.473,9	- 1,9 %	➔

- Taux d'inflation à fin novembre 2007
- Variation en moyenne annuelle (IHPC) : 1,6 %

COMMERCE EXTERIEUR 2007 * Variations / 2006

● EXPORTATIONS	3.505.061	- 7,0 %	➔
Produits primaires	1.282.023	- 11,3 %	➔
dont café-cacao	618.190	- 4,0 %	➔
Pétrole brut	467.169	- 25,7 %	➔
● IMPORTATIONS	6.469.052	- 2,3 %	➔
● SOLDE COMMERCIAL	918.033	- 41,1 %	➔

* En millions de F CFA

STATISTIQUES MONETAIRES (en milliards de FCFA)

	Réalizations		Variations
	Décembre 2006	Octobre 2007	
● Crédits à l'économie	1.290,9	2.294,8	+ 2,7 % ➔
● Masse monétaire	2.294,8	2.497,5	+ 8,8 % ➔

FINANCES PUBLIQUES (en milliards de FCFA)

	REALISATIONS à fin Sept. 2007	OBJECTIFS FMI
● Recettes et dons	1.338,5	1.978,1
Recettes	1.338,5	1.847,7
Dons	0,0	130,4
● Dépenses Totales	1.434,7	1.947,0
Dépenses primaires	1.268,5	1.758,9
dont dépenses liées à la crise	50,6	136,7
Intérêts sur la dette publique	137,6	138,8
● Solde Budgétaire	- 96,2	31,1

ECO Actualités

Publication mensuelle du Ministère de l'Economie et des Finances.

Directeur de Publication : Charles Koffi Diby
 Rédacteur en Chef : Koffi Ahoutou Emmanuel
 Siège de la Rédaction : Immeuble SCIAM
 17 BPV 670 Abidjan - CÔTE D'IVOIRE